

6 Société et Culture

**Justice/Prestation de serment à la Cour de cassation
49 stagiaires revêtent la robe de magistrat**

Anita Jordanah TSOUMBA
Libreville/Gabon

Issus de la promotion 2014-2016, ils ont prêté serment, hier, au palais de justice de Libreville. C'était au cours d'une cérémonie solennelle à laquelle prenait part le ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits humains et premier vice-président du Conseil supérieur de la magistrature, Alexis Boutamba.

LA salle d'apparat du Palais de justice de Libreville a servi de cadre, hier, à l'audience solennelle de prestation de serment de quarante-neuf (49) élèves-magistrats fraîchement sortis de l'École nationale de la magistrature. Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, chargé des Droits humains et premier vice-président du Conseil supérieur de la magistrature, Alexis Boutamba, a rehaussé de sa présence l'éclat de cette cérémonie. Les nouveaux magistrats de l'ordre judiciaire ont solennellement juré de remplir consciencieusement leur fonction, de respecter scrupuleusement



Photo : AJT

Une élève stagiaire prêtant serment.



Photo : AJT

Les parents et les officiels.

la loi, de garder religieusement le secret des délibérations et de se conduire en tout lieu comme des loyaux magistrats. Occasion d'ailleurs pour le procureur général près la Cour de cassation, Marie Mbanza Mbagni, d'insister sur la nécessaire exemplarité du magistrat. « Ce serment que vous devez respecter à tout moment de votre vie professionnelle vous fait bénéficier de certaines prérogatives, mais vous impose aussi de lourdes obligations. A ce titre, malgré ses responsabilités et pouvoirs parfois redoutables qu'il détient vis-à-vis des justiciables, le corps judiciaire ne constitue pas un État. Il assure un



Photo : D.R

Officiels et nouveaux magistrats autour du ministre de la Justice, garde des Sceaux.

service public», a-t-elle rappelé. Pour sa part, le premier président de la Cour de cassation, Honoré Moundounga, dans ses réquisitions d'usage, a demandé aux nouveaux magistrats d'avoir à l'esprit le serment qu'ils ont tous prêté. « S'il y a une recommandation qu'il convient de ne pas

perdre de vue est que le bon fonctionnement de notre système judiciaire repose largement sur l'éthique et la déontologie du magistrat, ainsi que sur le respect des devoirs de son état. Dans l'accomplissement de cette tâche, votre titre de magistrat ne sera pas un rempart contre les reproches légitimes de l'ano-

nyme citoyen qui, en cas de manquement à votre devoir de conscience, s'érigera en juge du juge», dira le magistrat.

Et d'ajouter : « tu dois devenir ce que tu es.» Avant de les renvoyer à l'exercice de leur fonction, tout en les exhortant à plus d'abnégation dans l'accomplissement de leurs tâches. Notons que cette cérémonie s'inscrit dans les exigences de l'article 12 de la loi 12/94 du 16 septembre 1994 portant Statut des magistrats, qui dispose qu'après son intégration et avant d'entrer en fonction, le magistrat prête serment devant la plus haute juridiction de son ordre.

Ici et ailleurs

•Sika

Un premier cas en Birmanie

La Birmanie a annoncé, hier, avoir enregistré son premier cas de femme enceinte atteinte du virus Zika, une étrangère vivant à Rangoun, au moment où l'OMS dit craindre une propagation du virus dans la région. Il a ajouté qu'elle aurait été contaminée lors d'un voyage récent "dans l'une des zones touchées par le virus", sans préciser de quel pays il s'agissait.

•Média

Troisième semaine de grève à iTélé



Photo : AFP

La rédaction de la chaîne française d'informations en continu, iTélé, a entamé, hier, sa troisième semaine de grève pour s'opposer au maintien à l'antenne d'un animateur inculpé de "corruption de mineurs aggravée".

• Administration publique

Un recrutement annulé pour "fraudes massives" Les autorités nigériennes